

Le 2 octobre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 2 octobre 2017, de 20 h 00 à 20 h 50 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Christian Lévesque, maire-suppléant, à laquelle assistaient :

Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Denis Moreau, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire-suppléant déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

154-2017

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2017
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2017
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2017
6. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2017
7. Approbation et autorisation des comptes à payer
8. Rapport de la Régie intermunicipale du service des incendies
9. Rapport d'organismes
10. Résolution pour l'adoption de la rémunération pour les élections municipales 2017
11. Résolution adoptant le contrat d'entretien des systèmes de ventilation
12. Tarif 2018 – Lieu d'enfouissement technique
13. Résolution – TECQ 2014-2018
14. Correspondance
15. Autres sujets
16. Période de questions
17. Clôture et levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2017

155-2017

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2017 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2017

156-2017

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2017 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2017

M. Christian Lévesque, maire-suppléant, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2017.

6. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2017

M. Christian Lévesque, maire-suppléant, fait le suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2017.

7. Approbation et autorisation des comptes à payer

157-2017

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 70 007,56 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

8. Rapport de la Régie intermunicipale du service des incendies

M. Christian Lévesque informe les élus qu'il n'y a pas eu de rencontre dernièrement, que suite aux élections municipales la personne en place pourra poursuivre avec les comptes rendus des rencontres avec la Régie.

9. Rapport d'organismes

M. Réal Lévesque conseiller, mentionne qu'il y a une rencontre des Services à la Famille et que l'organisme est en bonne situation financière. Une demande a été faite auprès des instances concernées pour l'implantation d'une pouponnière.

Mme Marie-Hélène Dumais conseillère, mentionne qu'il y aura l'assemblée générale annuelle de l'Association sportive le 10 octobre prochain.

M. Christian Lévesque conseiller, mentionne que les activités du Noël au cœur du Kamouraska seront modifiées cette année compte tenu des élections municipales. Les organisateurs ont jugé bon de ne pas tenir le concours inter-municipal puisqu'il aurait fallu demander aux municipalités de décider maintenant pour des actions à concrétiser par de futurs élus.

10. Résolution pour l'adoption de la rémunération pour les élections municipales 2017

CONSIDÉRANT

que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire établit par règlement le tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses lors d'élections et de référendums municipal;

CONSIDÉRANT

que le règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipales a été revu;

158-2017
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter la rémunération du personnel électoral tel que publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 20 septembre 2017.

11. Résolution adoptant le contrat d'entretien des systèmes de ventilation
CONSIDÉRANT que la municipalité est a renouveler son entente pour l'entretien des systèmes de ventilation;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une proposition de Majella Vaillancourt inc. pour un montant de 2 350 \$ plus taxes

159-2017
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents de conclure un contrat de service avec Majella Vaillancourt inc. pour un montant de 2 350 \$ pour la période du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2018 tel que spécifié dans l'offre de service et autorise la directrice générale à signer le contrat.

En plus des modalités incluses au contrat, le fournisseur devra tenir compte des conditions suivantes :

Le fournisseur devra prendre rendez-vous avec la municipalité avant d'effectuer l'entretien;

Un rapport (fiche de réparation) devra être remis à la municipalité à chaque visite.

Les pièces remplacées devront être laissées dans l'édifice municipal.

12. Tarif 2018 du Lieu d'enfouissement technique
CONSIDÉRANT que Ville de Rivière-du-Loup a émis un avis public concernant les tarifs du lieu d'enfouissement technique pour 2018;

CONSIDÉRANT que les tarifs sont comme suit :

Pour les municipalités ayant le droit d'accès au site:

Matières résiduelles acceptables: 76,00\$/tonne métrique

Résidus contenant de l'amiante : 100,00\$/tonne métrique

Rejets du centre de tri et de

l'écocentre de Rivière-du-Loup : 35,00\$/tonne métrique

Remorque domestique de 0 à 3 mètres cubes : Gratuit

Animaux d'élevage morts dont l'enfouissement est autorisé par le MDDELCC

Ovins, caprins, gallinacés : 10,00\$/bête

Autres espèces : 76,00\$/tonne métrique

Pour les municipalités n'ayant pas le droit d'accès au site:

Matières résiduelles acceptables: 133,00\$/tonne métrique

Résidus contenant de l'amiante: 157,00\$/tonne métrique

Remorque domestique de 0 à 3 mètres cubes : 76,00\$/remorque
Animaux d'élevage morts dont l'enfouissement est autorisé MDDELCC
Ovins, caprins, gallinacés : 35,00\$/bête
Autres espèces : 133,00\$/tonne métrique

160-2017
EN CONSÉQUENCE

il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu, à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie approuve le tarif 2018 du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup.

Mme Anne Desjardins Directrice générale informe le public et les élus qu'il s'agit de la même tarification que l'année précédente sauf pour l'ajout de résidus contenant de l'amiante en 2018.

13. Résolution TECQ 2014-2018

ATTENDU

que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU

que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

161-2017

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations et infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

14. Correspondance

14.1 CPTAQ

Décision dans la demande d'exclusion pour le projet d'interception et de traitement des eaux usées municipales

Autorisation à des fins autres qu'agricoles pour l'implantation d'un bassin de rétention, incluant un chemin d'accès.

14.2 Comité de développement de Saint-Denis

Noël au cœur du Kamouraska 12^e édition 2017

Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT

que le Comité de développement de Saint-Denis demande à la municipalité une aide financière pour la 12^e édition du « Noël au Cœur du Kamouraska »;

CONSIDÉRANT

que, dans le cadre du FDMK, il y a un volet pour des activités à caractère régional et que cette activité s'inscrit pleinement dans ce créneau;

162-2017
EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité demande une aide financière de 500 \$ provenant du FDMK, dans le volet réservé aux municipalités pour des activités à caractère régional et qu'elle fournisse toute la documentation pertinente à une telle demande.

CONSIDÉRANT

Demande d'heure de service de Promotion Kamouraska

que le Noël au Cœur du Kamouraska en sera à sa 12^e édition cette année;

CONSIDÉRANT

que le comité organisateur souhaite mousser l'évènement et susciter une plus grande participation des résidents du Kamouraska;

CONSIDÉRANT

que le Comité organisateur souhaite pouvoir recourir aux services de «Promotion Kamouraska» afin d'aider à bâtir une publicité adaptée à l'évènement;

163-2017
EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de confier à «Promotion Kamouraska» le mandat d'aider le comité organisateur du Noël au Cœur du Kamouraska pour préparer la publicité de l'évènement et ce pour un nombre maximum de 10 heures.

CONSIDÉRANT

Demande d'utilisation des locaux du Complexe municipal

que le Comité de Développement de Saint-Denis tiendra ses activités sur deux fins de semaine;

CONSIDÉRANT

que la première activité sera le Marché de Noël qui se tiendra les 18 et 19 novembre dans le secteur de la patinoire et que les organisateurs auront également de la section cuisine du Complexe municipal;

CONSIDÉRANT

que la deuxième partie se tiendra les 25 et 26 novembre et que le comité organisateur aura besoin de l'espace patinoire ainsi que l'espace salle municipale du Complexe municipal;

164-2017
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la tenue des activités du Noël au cœur du Kamouraska les 18, 19, 25 et 26 novembre prochain.

Que les locaux leur soient fournis gratuitement sauf pour les frais supplémentaires pour le ménage s'il y a lieu.

14.3 Club Lions de La Pocatière

Invitation au 22^e souper-bénéfice de la Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima

CONSIDÉRANT qu'il y aura le souper-bénéfice de la Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima le 11 novembre prochain au Collège Sté-Anne de La Pocatière, sous la présidence d'honneur de Me Clément Massé;

CONSIDÉRANT que des billets sont en vente au coût de 100 \$ chacun;

EN CONSÉQUENCE,
165-2017

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'acheter un billet au coût de 100 \$.

14.4 Association pour la Défense des Droits Sociaux du Kamouraska

Résolution promulguant la semaine contre les préjugés.

CONSIDÉRANT que les préjugés véhiculés dans notre société envers différents groupes blessent, excluent et contribuent au maintien de plusieurs inégalités;

CONSIDÉRANT que la pauvreté est une situation à laquelle les gens veulent échapper. La pauvreté est donc un appel à l'action pour que les pauvres comme les riches aient accès à de la nourriture, à un logement décent, à l'instruction, à des soins de santé ainsi qu'à une tribune permettant une participation plus active dans la collectivité;

CONSIDÉRANT que de façon à encourager nos concitoyens à adopter des attitudes plus libres de préjugés envers les personnes qui ne ménagent pourtant pas leurs efforts afin de se sortir de la pauvreté;

166-2017
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie promulgue officiellement la semaine du 15 au 21 octobre comme la *Semaine kamouraskoise de sensibilisation aux préjugés.*

14.5 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Une demande est faite auprès des municipalités afin de remplacer les panneaux de signalisation concernant l'interdiction du frein moteur.

Le ministère demande que ce soit leur modèle qui soit utilisé.

15. Autres sujets

Marie-Hélène Dumais mentionne qu'elle a assisté à la Table du tourisme du Kamouraska. Les intervenants ont dressé un bilan positif du tourisme au Kamouraska toutefois il y a un grand besoin de combler le manque de main-d'œuvre au Kamouraska.

Une invitation est lancée aux organismes et municipalités afin d'utiliser le service *Quoi faire au Kamouraska* pour publiciser nos activités.

Mme Isabelle Chouinard de la SADC en a profité pour informer les personnes présentes qu'une formation en ressources humaines aura lieu le jeudi 2 novembre au Café Bistro Côté Est, cette activité est ouverte à tous.

16. Période de questions

Mme Lise Lebel demande s'il y a une réglementation entourant le ramonage des cheminées. Elle s'inquiète du fait qu'à certains endroits les maisons sont très rapprochées et s'il advenait un incendie plusieurs résidences seraient touchées.

M. Christian Lévesque informe que ce règlement fait partie d'un travail qui sera entrepris au cours de l'hiver par les services d'incendie.

M. Louis-J. Desjardins mentionne qu'il a déjà demandé que le procès-verbal dont l'adoption est prévue séance tenante soit disponible aux citoyens présents dans la salle.

M. Desjardins réitère sa demande afin qu'un comité cohabitation agriculteurs et citoyens soit formé.

Concernant le sondage du Comité de la Chapelle, il aimerait que quelque chose relatant le passé soit fait afin d'informer nos jeunes.

M. Desjardins termine en félicitant les membres du conseil pour leur travail.

17. Clôture et levée de la séance

167-2017

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 50.

Signature du procès-verbal

M. Christian Lévesque,
Maire-suppléant

Anne Desjardins, Directrice générale
et secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Boutellerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

AFFILE-TOUT INC	574,88 \$
BASE 132	574,88 \$
BMR DYNACO ST-PASCAL	15,70 \$
BUREAU EN GROS	44,50 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	74,55 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOÎT	2 271,91 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DENIS	75,00 \$
DÉBROUSSAILLAGE R.B. ENR.	4 527,13 \$
DESAJRDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	446,50 \$
EAU LIMPIDE INC	92,00 \$
FERME PIERRE GARON	2 289,71 \$
FONDATION ANDRÉ CÔTÉ	60,00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	12,00 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC	172,46 \$
INFORMATIQUE IDC	40,24 \$
JEAN DUBÉ	6,00 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	102,33 \$
LEMIEUX, PARENT, THÉBERGE AVOCATS	50,00 \$
LES ÉQUIPEMENTS YVES LANDRY INC.	45,07 \$
MAJELLA VAILLANCOURT INC	2 701,91 \$
MINISTRE DES FINANCES	33 884,00 \$
MRC DE KAMOURASKA	6 011,52 \$

NETTOYEUR DAOUST FORGET	99,18 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 590,37 \$
ROGER DUBÉ	34,49 \$
SUZANNE DUBÉ	71,48 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	565,55 \$
SOUS-TOTAL	59 433,36 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017

SALAIRES (SEPTEMBRE 2017)	5 492,37 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (SEPTEMBRE 2017)	2 417,20 \$
CONCIERGERIE	1 020,00 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	159,56 \$
VIDÉOTRON	146,97 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 232,89 \$
FRAIS BANCAIRE	105,21 \$
SOUS-TOTAL	10 574,20 \$
GRAND-TOTAL	<u>70 007,56 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2017 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 02 octobre 2017

Annexe

Résolution

157-2017

Anne Desjardins
Directrice générale
Secrétaire trésorière